

ASSPB 17

ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE LA SÉCHERESSE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME - Association collégiale régie par la loi de 1901 -



Site : <http://asspb17.free.fr> Courriel alain.rogard@orange.fr Siège Social : 5 allée du Chèvrefeuille - 17100 SAINTES

Renseignements et inscriptions - Secrétaire adjointe : Mme Marie Annick. LECHAUX - 10 avenue Rhin et Danube - 17300 ROCHEFORT - Tel. 06 78 85 49 06 et 09 54 90 71 81

Secrétaire : Mme Annie ROGARD - 5 allée du Chèvrefeuille - 17100 SAINTES - Tel. 06 76 09 02 08

Trésorière : Mme Brigitte BERTRAND - 1 bis Les Parges - 17270 NEUVICQ - Tel. 07 72 55 16 83

Conseillère technique - déléguée Préfecture : Mme Francine GRANDSIRE - ROCHEFORT - Tel : 05 46 99 35 30 ou 06 68 40 30 81

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du samedi 4 mars 2023 à la Maison des Associations de Royan

L'assemblée générale commence seulement à 15 h, étant donné le nombre important des participants ;

Présents : Les 9 membres du Bureau ASSPB 17 : Mesdames BERTRAND, FERET, GRANDSIRE, LECHAUX, et ROGARD, Messieurs JOLLY, GALOCHET, GEOFFROY et GRIMAUD.

Maître BERTIN, Avocat et M. CONTREPOIDS représentant la Société ATHIS.

- 112 adhérents se sont déplacés et plus de 220 personnes sont présentes dans la salle.

NB. Toutes les décisions prises pendant cette assemblée sont votées à main levée par les personnes présentes, comme l'autorisent nos statuts modifiés en juin 2007.

1 - Mme GRANDSIRE présente les personnes du Bureau, Maître BERTIN, M. CONTREPOIDS et les nouveaux adhérents.

2 - Mme BERTRAND présente le rapport financier et le bilan de l'année 2022 :

EXPLOITATION

DEPENSES

PAPETERIE et FRAIS DE BUREAU	386,94
ASSURANCE	309,03
FRAIS DE DEPLACEMENT	3 773,71
AFFRANCHISSEMENTS	1 170,57
FRAIS DIVERS DONS	71,52
FRAIS FONCTIONNEMENT	354,50
FRAIS BANCAIRES	54,00
FRAIS DE RECEPTION	445,33

TOTAL DEPENSES 6 565,60

RECETTES

COTISATIONS	7 600,00
DONS RECUS	985,00
INTERETS LIVRET BLEU	1,21

TOTAL RECETTES 8 586,21

RESULTAT 2 020,61

TRESORERIE

Soldes bancaires au 1/01/22	2 882,03
RECETTES	8 586,21
DEPENSES	6 565,60
Soldes bancaires au 31/12/22	4 902,64
CM CPTÉ CH 31/12/22	4 812,88
CM CPTÉ DEPOT 31/12/22	89,76
Solde bancaire au 31/12/22	4 902,64

Son rapport est voté à l'unanimité

. Mme BERTRAND propose une augmentation de la cotisation annuelle pour l'année 2024 qui passerait de 25 à 30 €.

Cette augmentation est approuvée à l'unanimité.

3 - Mme FERET explique qu'elle reste au Bureau cette année, malgré sa démission de l'année dernière afin de continuer d'aider les nouveaux à l'administration. Elle propose des modifications et réajustements des statuts afin de faciliter le travail de tous et être en règle vis-à-vis de la Préfecture.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

4 - Mme ROGARD, secrétaire, présente le rapport moral de l'année écoulée :

. Elle remercie chaleureusement les membres du bureau, leur travail et l'investissement énorme des nouveaux conseillers qui ont déjà fait connaissance avec anciens et nouveaux sinistrés. Ils restent à l'écoute des adhérents. Ils se déplaceront en fonction des besoins. Lorsqu'un arrêté paraîtra, ils assisteront les sinistrés lors des expertises.

. Elle rend hommage à ceux et celles qui ont créé l'association il y a 20 ans notamment Mme GRANDSIRE, toujours active. Elle remercie Mme RICHARDEAU (ancienne trésorière) et Mme FERET, toujours présente qui nous apporte aide et conseils.

. Elle informe l'assistance que la prochaine assemblée générale aura lieu à Saintes, au Hall Mendès France, le 9 mars 2024.

. Elle rappelle que toutes les personnes n'ayant pas bénéficié d'un arrêté positif pour la sécheresse 2021 peuvent déposer un nouveau dossier à leur mairie pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2022 (modèle à votre disposition).

. Elle lance un appel à candidature pour un ou plusieurs conseillers techniques ayant des connaissances dans le bâtiment ; une personne serait susceptible de nous rejoindre.

. Depuis notre dernière AG (samedi 07 mai 2022), en 10 mois, nous avons effectué 4 réunions de bureau, 6 réunions administratives (secrétaires/trésorière) et une réunion publique le 26 novembre 2022 à Royan où nous avons accueilli plus de 260 sinistrés et où une centaine de nouveaux adhérents a rejoint l'association.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

5 - Renouvellement par tiers des membres du Bureau. Sont sortants et se représentent :

Mmes FERET et GRANDSIRE, M. JOLLY

Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité

6 - Mme GRANDSIRE donne les dernières nouvelles de la Préfecture et fait le bilan des derniers arrêtés 2021. Elle fait les recommandations habituelles

. Elle précise et répète comme chaque année qu'un seul dossier de sinistre dans une commune suffit pour qu'une déclaration en Préfecture soit faite ou directement sur le site (depuis 2019), même si on assure le contraire dans les mairies.

. Elle annonce que désormais les propriétaires sinistrés disposent d'un mois et non plus de 10 jours pour déclarer leur sinistre à leur compagnie d'assurances par courrier avec AR uniquement, après la publication d'un arrêté de reconnaissance de CATNAT.

7 - Maître BERTIN, Mme GRANDSIRE et M. CONTREPOIDS répondent longuement aux diverses questions, ils donnent des renseignements indispensables, des conseils pratiques, administratifs, techniques et juridiques ; ils expliquent comment éviter des erreurs importantes avec les assurances, en déclarant par exemple leur sinistre avant la parution d'un arrêté de CATNAT au Journal Officiel.

Ils donnent aussi des renseignements sur les nouveaux cas et les dossiers en cours.

8 - Un pot de l'amitié clôture l'Assemblée Générale à 17h30.

Bien cordialement à vous tous,

La secrétaire : Annie ROGARD

**NOUS AVONS ADHERÉ A L'ASSOCIATION POUR NOUS !
NOUS Y RESTONS POUR LES AUTRES !**